

Actes du 1er janvier 1964 du Congrès de Vienne de l'union postale universelle

Type	Traité et accord international
Catégorie	Accords multilatéraux
Nature	Autre texte international
Organisation	UPU
Date du texte	1 janvier 1964
Ratification	30 septembre 1968
Entrée en vigueur pour Monaco	30 septembre 1968
Exécutoire en droit interne	15 février 1969
Publication	<u>Ordonnance Souveraine n° 4.230 du 8 février 1969</u> ^[1 p.3]
Thématiques	Poste et télécommunication ; Poste et téléphonie

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tai/autres-textes-internationaux/1964/01-01-tai1l000134@1980.03.22>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

- Constitution de l'union postale universelle, protocole final,
- Règlement général de l'union postale universelle, protocole final,
- Convention postale universelle, protocole final, règlement d'exécution,
- Arrangement concernant les lettres et les boîtes avec valeur déclarée, protocole final, règlement d'exécution,
- Arrangement concernant les colis postaux, protocole final, règlement d'exécution, protocole final,
- Arrangement concernant les mandats de poste et les bons postaux de voyage, règlement d'exécution,
- Arrangement concernant les virements postaux, règlement d'exécution,
- Arrangement concernant les envois contre remboursement, règlement d'exécution,
- Arrangement concernant les recouvrements, règlement d'exécution,
- Arrangement concernant les abonnements aux journaux et écrits périodiques, règlement d'exécution.

Notes

Liens

1. Publication

^ [p.1] <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1969/02-08-4.230@1969.02.15>